Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 85 (1956)

Heft: 10

Rubrik: L'école et l'orientation professionnelle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Rédacteurs:

Gérard Pfulg, inspecteur scolaire, à Fribourg.

Eugène Coquoz, instituteur, rue Guillimann 27, à Fribourg.

Administration: Raymond Progin, inspecteur scolaire, route des Alpes 28, à Fribourg. Compte de chèques postaux IIa 153.

Le Bulletin pédagogique paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1er des mois de janvier, mars et mai.

Le Faisceau mutualiste paraît 6 fois par an, soit le 1er des mois de février, avril, juin, juillet, octobre et décembre.

SOMMAIRE. — L'école et l'orientation professionnelle. — L'Europe. — Au berceau de Georges Python: Portalban. — Pour l'amélioration des programmes scolaires dans l'enseignement du 1er degré. — Bibliographie. — Vers l'édition définitive du manuel de géographie. — A M. Philippe Dessarzin, ancien instituteur pour son 85e anniversaire.

L'école et l'orientation professionnelle

Il s'agit d'un problème essentiel, dont on parle depuis que l'orientation professionnelle est organisée, mais qui n'a pas encore reçu de solution concrète et généralisée, sinon ici ou là et sporadiquement grâce à la bonne volonté de quelques maîtres plus spécialement soucieux de l'avenir de leurs élèves. En langage de pédagogue on dirait que c'est un clou difficile à enfoncer. Il importe aujourd'hui que la question soit à nouveau posée et qu'on tente de lui donner la réponse la plus efficace.

Faire remplir la fiche d'orientation professionnelle en fin de scolarité, l'annoter et la transmettre ensuite à l'office du district, cela ne constitue qu'une tâche administrative simple et n'exigeant qu'un minimum de temps. Cependant beaucoup de conseillers de profession se plaignent de ce que trop de maîtres l'accomplissent avec si peu d'empressement et tant de désinvolture que l'utilité de ce document devient parfois illusoire. L'orientation professionnelle n'est pas organisée ni équipée pour examiner en détail chaque élève ; et même si elle le pouvait, elle ne saurait, sans danger pour les jeunes gens à diriger, faire abstraction des informations fournies par les maîtres. Il serait souhaitable bien entendu que le conseiller de profession puisse se rendre au moins une fois par an dans chaque classe primaire supérieure. Cela est pour le moment impossible. La fiche d'orientation professionnelle remplace au moins partiellement cette prise de contact et constitue une inscription à l'office régional. De plus, la nouvelle loi sur l'assistance, en vigueur depuis 1951, prévoit à son art. 36 que chaque maître doit remettre au conseil communal, à la fin de l'année, la liste des élèves qui seront émancipés en vue de leur placement. Qui le sait ? Qui le fait ? Et pourquoi ce rapport ne serait-il pas adressé directement, ou tout au moins en copie, à l'office d'orientation professionnelle du district. Que devient en fait cette liste, lorsqu'elle est établie par l'instituteur et reçue par lui-même en tant que secrétaire de commune ?

Cette collaboration à caractère administratif reste, si utile qu'elle soit, tout à fait secondaire car elle est le terme d'une longue observation des élèves et d'une information systématique de ces derniers. Tout au monis elle devrait l'être. R. Pasquasy, chargé de cours à l'Université de Liége, écrivait récemment dans une revue belge, au sommaire d'un article qui mériterait une publication intégrale dans le Bulletin pédagogique:

L'orientation professionnelle est une œuvre de synthèse qui exige la collaboration de l'école.

L'instituteur doit remplir une mission psychologique importante : observer les tentatives d'ajustement de l'élève au nouveau milieu social que constitue la classe. Sans le concours de l'instituteur, l'orienteur risque de voir ses techniques inopérantes et son conseil inefficace.

Dans le domaine de l'orientation professionnelle, l'instituteur doit aussi jouer un rôle d'informateur. Eveilleur d'idées, il est aussi éveilleur d'intérêts, notamment dans le domaine de l'activité professionnelle. Pour que ses intérêts vocationnels se manifestent, l'enfant exige d'être mis en contact des principales familles de métiers.

Cette double fonction de l'instituteur postule une initiation théorique et pratique. Celle-ci est à la charge de l'Ecole normale.

Le pédagogue et le psycholoque doivent unir leurs efforts pour réaliser une orientation professionnelle efficace. »

La réalisation de ces postulats, du second surtout, est sollicitée par tous les offices d'orientation professionnelle de chez nous et d'ailleurs, et nous en avons déjà parlé dans le Bulletin Nº 7-8, 1949. Mais presque partout on enregistre des plaintes et la revue française Educateurs considère même comme une faillite l'information professionnelle dans le cadre scolaire. En est-il de même à Fribourg? Nous serions assez tenté de répondre par l'affirmative pour l'ensemble, un peu comme si l'école n'avait pas suffisamment ouvert ses fenêtres sur la vue réelle et ses portes sur l'avenir des enfants. On a beaucoup pourtant invoqué la règle de l'école pour la vie. Beau thème de méditation sans doute, et enrichissant, à la condition toutefois de ne pas concevoir les élèves comme des anges ou autres esprits, mais comme de futurs hommes et futures femmes qui devront manger et vivre du travail de leurs mains ou de leur savoir.

On ne peut défendre utilement le spiritualisme sans assurer la satisfaction des besoins matériels essentiels. Vivre d'abord pour philosopher ensuite. Où rencontre-t-on le plus de spiritualité, dans les milieux déshérités contamment soucieux du pain du lendemain, ou dans les milieux plus aisés où il est possible

de penser à autre chose? Sans doute il y a des exceptions, sans doute aussi l'aisance matérielle n'est pas condition sine qua non de la spiritualité. Mais une chose est vraie: il est plus facile de penser aux autres et à Dieu, au moins pour le remercier, si l'on peut manger à sa faim, et si la pauvreté peut être source de grâces, la misère engendre presque fatalement une mutltitude de vices.

Or l'un des moyens les plus efficaces pour s'assurer une existence matérielle et spirituelle honnête est le choix judicieux d'une carrière, en fonction des dispositions naturelles, des connaissances acquises, du milieu, des intentions de chacun, des désirs des parents et de la situation économique enfin. Si le maître a le souci réel de préparer son élève pour l'avenir, il ne peut, sans restreindre l'étendue de sa mission éducative, se désintéresser des difficultés que tout adolescent rencontre au carrefour de l'orientation professionnelle.

On ne s'engage pas dans l'existence les yeux fermés et ignorant tout des circonstances réelles de la vie. On ne peut choisir une direction parmi d'autres si l'on ne connaît ni les conditions du voyage ni son aboutissement. Il faut une préparation. Mais que savent la plupart de nos jeunes gens de 15 ou 16 ans, au sortir de l'école, des divers métiers offerts à leur choix ? Ont-ils une idée des modalités d'apprentissage, de l'organisation du travail et des besoins de notre économie ? Selon nos expériences, à part quelques cas privilégiés, nous devons reconnaître que l'information professionnelle est d'une extrême indigence, comme si rien n'avait été semé méthodiquement. Ce que les jeunent savent, ils l'ont souvent cueilli le long du chemin et c'est presque toujours insuffisant. Les nombreux abandons au cours du premier mois d'essai, malgré des aptitudes réelles, sont par là explicables. « Je ne croyais pas que c'était comme ça », telle est la réponse la plus fréquente.

Le désir même d'apprendre un métier fait encore trop souvent défaut, bien que nous devions admettre, si nous ne voulons pas peindre le diable sur la muraille, que de considérables progrès ont été réalisés et grâce à l'appui efficace du Corps enseignant. Un certain nombre de jeunes gens ont eu, à la veille de l'émancipation scolaire, la velléité de faire un apprentissage. Mais la première démarche à faire leur coûte trop et s'ils sont convoqués à l'office régional, ils restent sourds et muets. La salutaire volonté d'apprendre un métier n'a pas été enracinée assez profondément. Les parents, il faut le dire, en sont souvent les premiers responsables.

Nous considérons la tâche d'éveiller les intérêts professionnels et de préparer les jeunes au choix d'un métier comme étant du ressort de la famille et de l'école. Peut-être le corps enseignant n'a-t-il pas été suffisamment informé lui-même de la nécessité et des modalités de l'information professionnelle dans le cadre scolaire? C'est pourquoi nous envisageons la publication d'une série d'articles sur ce domaine dans le Bulletin pédagogique et souhaitons, puisqu'il s'agit d'une œuvre de collaboration, que les lecteurs intéressés, maîtres et maîtresses des classes supérieures surtout, veuillent bien nous faire part de leurs remarques et de leurs suggestions. Qu'ils se rappellent pour l'instant que les offices régionaux d'orientation professionnelle sont à leur disposition.

Alfred Sudan
Chef de l'Office cantonal d'OP.